

COMMUNE DE VALDOIE
(Territoire de Belfort)

ST

ARRETE N° 174/2025

**REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT
ET DE LA CIRCULATION**

11 RUE GEORGES DOLLFUS

Le Maire de la commune de VALDOIE,

VU :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2214-3,

Le Code de la Route,

L'ordonnance N° 58-1216 et le décret N°58-1217 du 15/12/1958 relatifs à la police de la circulation routière, Le décret N° 60-14 du 9 janvier 1960 portant règlement d'administration publique pour application du Code de la Route,

La demande de l'entreprise de déménagements NOROT à DANJOUTIN pour le déménagement 11 rue Georges DOLLFUS 90300 VALDOIE,

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu d'assurer la sécurité du déménagement et de tous les usagers,

DECIDE :

Article 1 : Le jeudi 11 décembre 2025 de 7h30 à 19h30, durant l'intervention, un léger rétrécissement de la chaussée est possible à hauteur du 11 rue Georges DOLLFUS.

Article 2 : Le jeudi 11 décembre 2025 de 7h30 à 19h30, durant l'intervention le stationnement est interdit au sis 11 rue Georges DOLLFUS.

Article 3 : Le jeudi 11 décembre 2025 de 7h30 à 19h30, la vitesse est limitée à 30km/h aux abords de la zone de déménagement 11 rue Georges DOLLFUS.

Article 4 : Les dispositifs de signalisation nécessaires à cette réglementation temporaire sont mis en place et entretenus par l'entreprise NOROT déménagements. L'entretien est sous l'entièvre responsabilité de cette entreprise. L'ensemble de ces dispositifs est conforme aux réglementations en vigueur et aux éventuelles prescriptions particulières.

Article 5 : Les agents normalement habilités à assurer la police de la circulation routière sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est publié dans les formes habituelles.

Article 6 : Les droits des tiers sont et demeure expressément réservés.

Article 7 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier 25000 BESANCON dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Diffusion :

- Police Nationale
- Garde Champêtre
- NOROT déménagement
- Service technique
- Registre
- Affichage
- Dossier

Valdoie, le 5 décembre 2025
L'Adjoint aux travaux,

Patrick DREYER

